

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 807 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue le 3 juillet 2017, a adopté le premier projet de résolution PPCMOI numéro CCU-2017-06-37 pour un projet particulier de construction du 2542, route Marie-Victorin.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu le **14 août 2017 à 19 h** en la salle du conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le Maire, le directeur des Services juridiques et Greffier et le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, expliqueront les motifs de cette demande, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. IMMEUBLES VISÉS PAR LA DEMANDE

LOT 1097 PAROISSE DE VARENNES (2542 ROUTE MARIE-VICTORIN)

NATURE DE LA DEMANDE

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL ET CE, MALGRÉ LES ARTICLES 69, 113 ET DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES H-642 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 707 :

- 1) Le nombre de cases de stationnement projeté est de 20 alors que le règlement prévoit un nombre minimal de 26 cases de stationnement ;
- 2) La marge avant projetée est à 6 mètres alors que le règlement prévoit une marge avant minimale de 8 mètres ;
- 3) L'utilisation de matériaux de la classe 5 comme revêtement extérieur
- 4) Le pourcentage de matériaux de la classe 1 sur les façades se situe entre 36% et 80% alors que le règlement prévoit que chaque façade doit être composée d'un pourcentage minimal de 90% de matériaux de classe 1.

Pour connaître les détails du projet, vous devez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au (450) 652-9888, poste 250, ou vous présenter à l'hôtel de ville durant les heures de bureau.

Donné à Varennes, ce 25 juillet 2017.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA